

Philippe HUARD

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DE VERSAILLES

**Comité Régional
d'Ile de France
de la
Fédération Française de Gymnastique**

**21, Avenue Pierre CURIE
78210 Saint-Cyr-l'Ecole**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2017**

Mesdames ,

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, J'ai effectué l'audit des comptes annuels du Comité Régional d'Ile de France de la Fédération Française de Gymnastique (CRIFGYM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le

caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Comité Directeur et dans les autres documents adressés à l'Assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son

exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VIROFLAY , le 21 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

Philippe HUARD



2, avenue des Combattants- 78220 VIROFLAY

SIRET : 399 265 925 00020

APE : 741C

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRE-EE. LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

COMPTES ANNUELS

De l'exercice clos le 31 décembre 2017



Sommaire

Bilan association	1
<i>ACTIF</i>	1
<i>PASSIF</i>	2
Compte de résultat association	3
Annexe	5

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles	7 672,56	6 890,19	782,37	1 588,86	- 806
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions	89 160,79	88 230,86	929,93		930
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	58 456,90	52 949,21	5 507,69	2 545,34	2 962
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15,24		15,24	15,24	
Prêts					
Autres immobilisations financières	8 228,36		8 228,36	8 228,36	
TOTAL (I)	163 533,85	148 070,26	15 463,59	12 377,80	3 086
Stock de produits et marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	471 615,82	6 405,00	465 210,82	381 760,37	83 450
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	450,00		450,00		450
. Organismes sociaux	910,20		910,20	2 501,00	- 1 591
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	186 671,47		186 671,47	87 359,07	99 312
Valeurs mobilières de placement	1 102 691,09		1 102 691,09	496 698,45	605 993
Disponibilités	212 851,83		212 851,83	60 815,41	152 036
Charges constatées d'avance	372 153,00		372 153,00	158 677,58	213 475
TOTAL (II)	2 347 343,41	6 405,00	2 340 938,41	1 187 811,88	1 153 127
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	2 510 877,26	154 475,26	2 356 402,00	1 200 189,68	1 156 212

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	142 909,00		142 909
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	529 006,59	331 725,68	197 281
. Résultat de l'exercice	5 495,62	23 405,79	- 17 910
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	677 411,21	355 131,47	322 280
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement		4 903,00	- 4 903
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)		4 903,00	- 4 903
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 764,50	630,00	5 135
Fournisseurs et comptes rattachés	123 074,35	66 190,52	56 884
Autres	147 151,94	81 371,52	65 780
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 403 000,00	691 963,17	711 037
TOTAL (IV)	1 678 990,79	840 155,21	838 836
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	2 356 402,00	1 200 189,68	1 156 212
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	2 516 334,08		2 516 334,08	1 356 334,78	1 159 999	85,52
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.	2 516 334,08		2 516 334,08	1 356 334,78	1 159 999	85,52
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			416 910,90	171 957,88	244 953	142,45
Cotisations						
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 903,00		4 903	N/S
Autres produits			46 794,72	23 291,01	23 504	100,91
Reprise de provisions			2 620,00	6 499,00	- 3 879	-59,69
Transfert de charges			460,38	280,00	180	64,42
Sous-total des autres produits d'exploitation			471 689,00	202 027,89	269 661	133,48
Total des produits d'exploitation (I)			2 988 023,08	1 558 362,67	1 429 660	91,74
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			4 867,60	2 687,41	2 180	81,13
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			4 867,60	2 687,41	2 180	81,13
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			14 568,66	1 921,42	12 647	658,22
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			14 568,66	1 921,42	12 647	658,22
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			3 007 459,34	1 562 971,50	1 444 488	92,42
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			3 007 459,34	1 562 971,50	1 444 488	92,42

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Autres achats non stockés	1 786 419,75	859 327,81	927 092	107,89
Services extérieurs	149 702,97	119 576,40	30 127	25,19
Autres services extérieurs	271 205,41	114 567,44	156 638	136,72
Impôts, taxes et versements assimilés	25 663,00	11 633,00	14 030	120,61
Salaires et traitements	498 019,24	284 583,54	213 436	75,00
Charges sociales	208 185,86	118 065,83	90 120	76,33
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 258,47	2 792,62	1 466	52,49
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	6 405,00		6 405	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	43 535,73	28 216,07	15 320	54,29
Total des charges d'exploitation (I)	2 993 395,43	1 538 762,71	1 454 633	94,53
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	8 568,29	803,00	7 765	967,03
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	8 568,29	803,00	7 765	967,03
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 001 963,72	1 539 565,71	1 462 398	94,99
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	5 495,62	23 405,79	- 17 910	-76,52
TOTAL GENERAL	3 007 459,34	1 562 971,50	1 444 488	92,42
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2.356.402,00 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 5.495,62 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12 avril 2018 par le Comité Directeur.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Cet exercice constate l'absorption du CRIFMA par le CRIFO conformément aux assemblées extraordinaires de juin 2017 de chacune des entités avec reprise du patrimoine et de l'activité du CRIFMA en date du 1er janvier 2017. Le CRIFO-FFG a également de ce fait changé sa dénomination pour devenir le CRIFGYM.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Annexe association (suite)

CHANGEMENTS DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Lors de la reprise des comptes du CRIFMA il a été constaté que des provisions pour risques et charges pour 12.909 € ainsi des fonds dédiés à hauteur de 130.000 € ne réunissaient pas les conditions nécessaires pour figurer dans ces postes et ont été reclassés dans un compte de réserve, en fonds associatifs sans droit de reprise.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens.

Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges ne sont constituées que si

- On constate à la clôture de l'exercice l'existence d'une obligation pour l'association vis-à-vis d'un tiers,
- que la charge est née avant la clôture de l'exercice.
- Et que cette obligation générera une obligation vis-à-vis de ce tiers sans contrepartie pour l'association.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Libellés	Valeurs brutes				
	Au 31/12/2016	Reprise Crifma	Acquisitions 2017	Cessions 2017	Au 31-12-2017
Logiciels	6 195,51	1 477,05			7 672,56
Constructions		83 846,96			83 846,96
Agencements		5 313,83			5 313,83
Matériel informatique	24 481,69	12 790,64	4 563,99		41 836,32
Matériel de gymnastique	12 570,51				12 570,51
Mobilier de bureau	4 050,11				4 050,11
Titres immobilisés	15,24				15,24
Dépôts de garantie	8 228,36				8 228,36
TOTAL	55 541,42	103 428,48	4 563,99		163 533,89
	Amortissements				
	Au 31/12/2016	Reprise Crifma	Dotations 2017	Cessions 2017	Au 31-12-2017
Logiciels	4 606,65	1 477,05	806,49		6 890,19
Constructions		83 846,96			83 846,96
Agencements		3 586,83	797,07		4 383,90
Matériel informatique	22 712,68	11 737,27	2 219,02		36 668,97
Matériel de gymnastique	11 929,57		300,00		12 229,57
Mobilier de bureau	3 914,72		135,39		4 050,11
	43 163,62	100 648,11	4 257,97		148 069,80

Annexe association (suite)

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Dépôts de garantie	8.228,36		8.228,36
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	471.615,82	471.615,82	
Autres créances	188 031,67	188 031,67	
Charges constatées d'avance	372.153,00	372.153,00	
TOTAL	1 040 028,85	1 031 800,49	8.228,36

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	4 127
Subventions/financements	186 140
Autres produits à recevoir	
TOTAL	190 267

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds dédiés

Postes	A l'ouverture	Utilisés sur l'exercice	Crés sur l'exercice	A la clôture
Subvention du Conseil Régional	4.903,00	4.903,00	0,00	0,00
Total des fonds dédiés	4 903,00	4 903,00	0.00	0,00

Les fonds dédiés sont exclusivement des subventions ou des ressources provenant de la générosité du public ou biens des legs ou donations, affectés à des projets définis et non encore utilisés à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris avec ces financeurs.

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	5 764,50	5 764,50		
Fournisseurs	123 074,35	123.074,35		
Dettes fiscales et sociales	145 151,94	145 151,94		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 000,00	2 000,00		
Produits constatés d'avance	1 403 000	1.403.000		
TOTAL	1 678 990,79	1.678.990,79		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	18 227
Dettes fiscales et sociales	55 849
Autres dettes	
TOTAL	74 076

Annexe association (suite)**AUTRES INFORMATIONS*****Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés***

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5,50	6,00
Non cadres	8,64	
TOTAL	14,14	6,00

